|  |
| --- |
| Une image contenant texte, Police, Graphique, logo  Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.Aucune description de photo disponible.**FSU-34** – Section départementale de l’Hérault  474, Allée Henri II de Montmorency  34 000 Montpellier  [fsu34@fsu.fr](mailto:fsu34@fsu.fr) |
| **TABLE COMMUNE FSU-CGT-LDH**  **Vendredi 17 octobre 2025**  **LAÏCITÉ : COLLOQUE MILITANT**  **FSU-CGT-LDH**  **Montpellier**  Espace Capdeville, 417 rue Samuel Morse  Au moment où nous célébrons les 120 ans de la loi de 1905, ce colloque, organisé conjointement avec la CGT et la LDH, aura pour objectif de mener une réflexion collective, ancrée dans nos pratiques professionnelles, et de confronter nos analyses sur la laïcité, un principe qui reste plus que jamais vivant. Ce sera l’occasion de se demander comment aborder syndicalement le principe de laïcité, principe aujourd’hui instrumentalisé par les politiques notamment d’extrême-droite. La réflexion s’inscrira dans la spécificité de l’Hérault en lien avec les infractions répétées à la loi de 1905 par des collectivités locales (crèches, processions et subventions), la forte présence et la diffusion des idées d’extrême-droite ou la récupération de la laïcité par les courants identitaires régionalistes.  3 thématiques seront abordées dans la journée :   * + - La laïcité et les collectivités territoriales,     - La laïcité dans le monde du travail,     - La laïcité et l’évolution de l’École publique, laïque et obligatoire.   **Intervenant·es déjà programmé·es ou pressenti·es : Nicolas Cadène (haut-fonctionnaire et universitaire), Gregory Frackowiak (SNES-FSU), Sophie Mazas (LDH), Michel Miaille (Ligue de l’enseignement et universitaire), Charlotte Vanbesien (CGT).** |
| **Pour participer à ce colloque**, vous devez déposer votre autorisation d’absence de congé pour formation syndicale **30 jours avant le stage, soit le mercredi 17 septembre 2025. Un envoi par mail, à votre chef de service, IEN ou chef d’établissement, est tout à fait recevable, compte tenu du temps imparti.**  Il s’agit d’une autorisation d’absence de droit : la formation syndicale est un droit.Il n’y pas de convocation à fournir.  **Accueil des participants (café, boissons fraiches) à 9h00. Fin du stage 17H00.** |
| **Pensez à informer la FSU 34 de votre participation à l’adresse suivante :** [**fsu34@fsu.fr**](mailto:fsu34@fsu.fr) |